

**Pour communiquer avec la Direction de santé publique,
service en Santé et environnement**

(Numéros confidentiels, réservés aux professionnels de la santé)

- Pendant les heures ouvrables : 418 389-1520
- En dehors des heures ouvrables : 418 397-4375
- Déclaration par télécopieur : 418 389-1525

APPEL À LA VIGILANCE

Vague de chaleur extrême Direction de santé publique

DESTINATAIRES : Médecins omnipraticiens et spécialistes,
Infirmiers praticiens spécialisés,
Gestionnaires et chefs des services d'urgences.

DATE : Le 2 juillet 2026

OBJET : Avertissement de vague de chaleur extrême

État de situation :

Des températures très élevées, accompagnées d'un humidex important, sont observées depuis hier et devraient persister au cours des prochains jours, selon les prévisions d'Environnement Canada. Les températures moyennes devraient atteindre, voire dépasser, les seuils de chaleur extrême, soit ≥ 31 °C le jour et ≥ 18 °C la nuit, avec un humidex ≥ 40 .

Les effets néfastes de la chaleur excessive sur la santé incluent la déshydratation, les crampes de chaleur, l'épuisement dû à la chaleur et le coup de chaleur, de même que l'aggravation de maladies préexistantes. Il y a un risque significatif d'augmentation de la mortalité lorsque les températures atteignent les critères de vague de chaleur extrême, et ce, jusqu'à trois jours après la fin de celle-ci.

Recommandations :

1. **Détecter et prendre en charge rapidement les problèmes de santé liés à la chaleur, en particulier le coup de chaleur, qui peut survenir subitement et entraîner la mort à court terme s'il n'est pas traité**

Signes et symptômes du coup de chaleur :

- **Température buccale > 39,5 °C ou Température rectale > 40 °C;**
- Peau rouge, chaude et sèche;
- Confusion;
- Comportement inhabituel ou agressif;
- Malaise généralisé;
- Altération de l'état de conscience et perte de conscience;
- Convulsions
- Présence possible de signes et symptômes précurseurs, tels que fatigue, faiblesse, étourdissements, céphalées, nausées, vomissements, crampes musculaires.

2. **Signaler à la Direction de santé publique les coups de chaleur et les décès qui semblent reliés à la chaleur (excluant les décès survenant chez des personnes atteintes de maladies en phase terminale)**
 - Remplir le formulaire de signalement prévu à cet effet (voir en annexe) et le retourner par télécopieur dans un délai maximal de 24 h au Service de santé et environnement de la DSPublique au 418 389-1525.
 - Pour effectuer un signalement en dehors des heures ouvrables, veuillez rejoindre le service Info-Santé au 418 397-4375 (numéro réservé aux professionnels de la santé), qui transmettra l'appel au service de garde 24/7 en santé environnementale.

3. **Identifier les personnes plus vulnérables à la chaleur parmi vos patients :**
 - Les personnes âgées de 65 ans ou plus, les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans;
 - Les personnes souffrant de maladies chroniques (cardiovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète) ou de problèmes graves de santé mentale (ex. : troubles psychotiques);
 - Les personnes avec troubles liés à l'usage de substances (alcool ou drogues);
 - Les personnes prenant une médication affectant les mécanismes de thermorégulation (voir point 4);
 - Les personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite;
 - Les personnes vivant seules et isolées socialement;
 - Les femmes enceintes et leur fœtus;
 - Les travailleurs dans des environnements chauds intérieurs ou extérieurs (ex. : travailleurs des fonderies ou boulangeries, travailleurs agricoles ou de la construction, pompiers);
 - Les personnes faisant de l'activité physique intense par temps chaud;
 - Les personnes présentant de la fièvre.

4. **Surveiller et ajuster au besoin la médication de vos patients :**
 - En plus des diurétiques, la littérature scientifique suggère que plusieurs autres classes de médicaments sont susceptibles d'aggraver les effets de la chaleur sur la santé, en contribuant au syndrome épuisement-déshydratation et en augmentant le risque de coup de chaleur.
 - Pour plus d'information sur les médicaments à surveiller et les recommandations à suivre, veuillez vous référer au document [Médicaments et effets indésirables : recommandations cliniques en périodes de canicule.](#)

5. **Transmettre les recommandations suivantes à vos patients, en particulier aux personnes plus vulnérables à la chaleur :**
 - **Bien s'hydrater** : boire beaucoup d'eau et de liquides variés tout au long de la journée, même en l'absence de soif (ou selon les quantités recommandées médicalement). Limiter la consommation de boissons alcoolisées, caféinées ou sucrées;
 - **Rester au frais** : passer quelques heures par jour dans un endroit frais, idéalement climatisé. Se rafraîchir avec une baignade, une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire. Maintenir les températures à l'intérieur du domicile en dessous de 31 °C, idéalement entre 22 et 26 °C;
 - **Réduire les efforts physiques** : éviter les activités physiques intenses, en particulier aux heures les plus chaudes de la journée, soit entre 10 h et 18 h;
 - **Demander de l'aide au besoin** : identifier une personne-ressource en cas de besoin et lui donner des nouvelles régulièrement. En cas d'inquiétudes de santé, contacter Info-Santé au 811;
 - **S'inscrire à [Conseils Climat](#)** : un service gouvernemental gratuit, créé pour aviser les populations vulnérables et leurs proches lors d'épisodes de chaleur extrême. Les personnes inscrites reçoivent, selon leur choix, des messages texte, des courriels ou des appels vocaux contenant les recommandations à suivre.

Appel à la vigilance – Vague de chaleur extrême

Des outils de communication sont disponibles pour faciliter le partage de ces recommandations :

- [Publications Chaleur du ministère de la Santé et des Services sociaux - Carton et affiche](#)
- [Conseils climat - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

Pour plus d'information :

- [Chaleur extrême - CISSS de Chaudière-Appalaches](#)
- [À propos - Chaleur extrême - Professionnels de la santé - MSSS](#)
- [Facteurs de risque - Chaleur extrême - Professionnels de la santé – MSSS](#)
- [Conseils climat | Gouvernement du Québec](#)

Il est possible de consulter cet appel à la vigilance sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :
<https://www.cisssca.com>.

p.j. Annexe

DÉCLARATION PAR TÉLÉCOPIEUR

À L'USAGE DU MÉDECIN

SIGNALEMENT D'UN DÉCÈS POTENTIELLEMENT LIÉ À LA CHALEUR OU D'UN COUP DE CHALEUR PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR EXTRÊME

Nom et prénom du patient			
N° d'assurance maladie		Date de naissance (aaaa-mm-jj)	
Adresse permanente (N°, rue)			
Ville			
Code postal	Ind. rég.	Téléphone	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>

Type de signalement

- Coup de chaleur *
- Décès potentiellement lié à la chaleur (excluant un décès survenant chez une personne atteinte d'une maladie en phase terminale)
- * Signes et symptômes du coup de chaleur : T° buccale > 39,5 °C ou T° rectale > 40 °C, peau rouge, chaude et sèche, confusion, comportement inhabituel ou agressif, malaise généralisé, altération de l'état de conscience.

Si personne décédée, cause probable du décès :

- Coup de chaleur
- Cause respiratoire (MPOC, asthme, etc.) décompensée par la chaleur
- Cause cardiaque (angine, insuffisance cardiaque, etc.) décompensée par la chaleur
- Intoxication (alcool, drogues, autres) aggravée par la chaleur
- Autre cause, préciser :

Informations sur le décès ou le coup de chaleur

Date et heure de l'événement :	
Lieu de l'exposition à la chaleur :	<input type="checkbox"/> Domicile privé <input type="checkbox"/> Immeuble à logements <input type="checkbox"/> Établissement de soins de santé (hôpital, CHSLD) <input type="checkbox"/> Résidence privée pour personnes âgées <input type="checkbox"/> Milieu de travail <input type="checkbox"/> Autre lieu, préciser :

Identification du médecin

Nom (en lettres moulées) :	
N° de permis :	
N° de téléphone ou téléavertisseur :	

Date : ____ / ____ / ____

Signature du médecin : _____

Transmettre dans les 24 heures au service Santé et environnement de la DSPublique de Chaudière-Appalaches, par télécopieur confidentiel au 418 389-1525 (téléphone : 418 389-1520)

Pour un signalement en dehors des heures ouvrables, veuillez contacter Info-Santé au 418 397-4375 (numéro réservé aux professionnels de la santé)